

L'hon. M. Lamontagne: Les quelques Canadiens qui défendent encore ce genre de planification ne trompent personne d'autre qu'eux-mêmes.

(Texte)

La planification que le gouvernement favorise et qu'il a l'intention d'instaurer est essentiellement une planification qui indique et qui incite. Ce sera une planification sans contrainte et sans «contrôle». Nous croyons que ce genre de planification est le seul souhaitable et praticable dans notre pays.

Je n'ai pas l'intention, à ce stade, de décrire dans le détail le projet de loi que nous étudions présentement. Il a pour but d'établir un Conseil économique qui sera composé d'un président, de deux directeurs et de vingt-cinq autres membres. Ce Conseil aura trois fonctions principales. Il devra d'abord faire des recherches sur tous les aspects de notre vie économique, tenter de prévoir le comportement normal de l'économie et déterminer le taux de croissance global et par secteur qui serait nécessaire pour réaliser le plein emploi de nos ressources. En d'autres termes, le Conseil économique sera ainsi amené à préparer un plan.

Le Conseil devra également présenter des recommandations au gouvernement sur les politiques à suivre et sur les moyens à prendre pour assurer les niveaux d'emploi et de production les plus élevés possibles dans notre pays. Il sera donc chargé de recommander les méthodes et les mesures propres à garantir la réalisation du plan.

Le Conseil devra enfin exercer les fonctions attribuées jusqu'ici au Conseil national de la productivité. Cette intégration, de l'avis de tous les intéressés, est devenue très souhaitable et ne signifie aucunement que le gouvernement actuel n'ait pas confiance aux membres du Conseil national de la productivité. Au contraire, je désire, au nom du gouvernement, exprimer à M. de Young et à tous les membres de ce Conseil notre profonde gratitude pour les services qu'ils ont rendus. Je suis assuré que l'expérience qu'ils ont acquise et que les travaux qu'ils ont faits seront très profitables au nouveau Conseil économique.

En somme, le présent projet de loi a pour but d'établir la planification économique au Canada en consultation étroite avec les provinces et le secteur privé de notre économie. A cette fin, il prévoit la création d'un Conseil économique dont les fonctions de recherches et les pouvoirs de recommandation seront très étendus. Il donne à la planification des cadres à la fois vastes et flexibles. Ainsi, nous serons beaucoup plus en mesure qu'auparavant non seulement de connaître la véritable nature de nos problèmes économiques

mais aussi, j'espère, de leur trouver des solutions pratiques.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lamontagne: Certainement.

M. Grégoire: Lorsque le président du Conseil privé parle d'un Conseil économique, il semble toujours s'attacher au secteur de la production. Peut-il dire à la Chambre si ce Conseil économique analysera ou s'occupera de la planification indicative du secteur d'échange, qui est le deuxième secteur de tout système économique bien organisé?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, je suis persuadé que le projet de loi, comme il est rédigé, permettra au Conseil de faire des recherches dans tous les secteurs et sur tous les problèmes économiques.

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je ne m'attendais pas, monsieur, l'Orateur, que l'honorable président du Conseil privé (M. Lamontagne) présente le bill, étant donné que celui-ci était inscrit au nom du premier ministre (M. Pearson). Toutefois, je tiens à le féliciter de la façon dont il l'a présenté, non que je souscrive à beaucoup de choses qu'il a dites, mais, étant donné ses connaissances en économie et son grand intérêt pour ce domaine, on l'écoute naturellement avec intérêt quand il prend la parole sur quelque sujet. Je dirai aussi, que ce matin, j'ai décidé qu'il serait peut-être opportun d'analyser dès maintenant certaines opinions qu'il a exprimées autrefois, ainsi que celles des autres honorables représentants qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

Le ministre a quelque chose en commun avec le ministre des Finances (M. Gordon). Il a écrit un livre. C'est un ouvrage sur lequel je ne me propose pas de m'étendre en détail en ce moment.

L'hon. M. Lamontagne: L'avez-vous lu?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je l'ai lu, et je l'ai même étudié attentivement. Je suis heureux qu'il ait écrit un livre. En effet, monsieur l'Orateur, il y a un dicton qui est aussi vrai aujourd'hui que lorsqu'on l'a exprimé pour la première fois: la dernière chose que devrait faire celui qui se destine à la politique, c'est d'écrire un livre. Je suis sûr que le ministre des Finances (M. Gordon) compte parmi ceux qui approuveront cet aphorisme. Je me souviens aussi que le ministre était de ceux qui ont fait connaître, à la réunion qui a eu lieu à l'université Queens en 1960, certains aspects de la doctrine appliquée depuis par le parti libéral, et qui est